

ACCES A LA PISTE DE LA RESERVE NATURELLE DE LA GRANDE SASSIERE

L'arrêté n°2020/082 réglementant la circulation au sein de la Réserve Naturelle de la Grande Sassièrè, interdit la circulation des véhicules à moteur ne possédant pas d'autorisation délivrée par le Maire de Tignes, sur la piste d'accès au barrage du lac de la Sassièrè.

Afin de mieux contrôler les véhicules autorisés à y circuler, la commune de Tignes va procéder au changement de cadenas de la barrière du saut permettant l'accès à la piste de la Sassièrè.

Pour vous permettre cet accès de manière permanente, vous devez justifier, conformément à l'arrêté, d'une mission de service public, d'une activité pastorale au cœur de la Réserve, de la détention d'une carte professionnelle de guide de haute montagne à la Compagnie des Guides de la Vanoise, ou être propriétaire d'un chalet d'alpage situé au sein de la Réserve Naturelle.

Des dérogations temporaires pourront être délivrés à d'autres publics en déposant une demande à la Mairie.

L'article 4 de l'arrêté mentionne les conditions restrictives de circulation, notamment seul les véhicules de type 4X4 ayant une garde au sol adaptée pour franchir les passages à guets de la piste sont autorisés. La vitesse est limitée à 20 km/h.

Dans les conditions réunies ci-dessus et après avoir compléter la fiche de renseignement annexée, la Mairie pourra vous remettre, à l'accueil du Centre Technique Municipal, un macaron à apposer sur votre pare-brise et le code du cadenas que vous devez conserver à votre discrétion. Le code du cadenas sera changé chaque année.

De façon générale, la barrière d'accès à la Réserve Naturelle de la Grande Sassièrè doit être fermée à l'aide du cadenas après chaque passage (entrant ou sortant).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom :

Prénom :

Société :

Fonction :

Adresse :

.....

N° Téléphone :

Email :

Marque du véhicule :

Type de véhicule :

Immatriculation :

Motif de circulation :

.....

Période de circulation :

Date de remise du macaron et du code :

Signature Mairie :

Signature du demandeur :